



©marieandree.centerblog

PRESENCE DANS LES MEDIAS

Le 9 mai, Christian BOURREAU a été interviewé sur LCI.

Le 11 mai, François BELLANGER l'a été sur France 5.

Le 1^{er} juin, Christian BOURREAU est présent sur LCI et, à nouveau ce jour, le 7 juin.

Philippe SERRE a été interviewé par la journaliste Chantal MASSON pour le *Dossier Familial*, magazine mensuel du Crédit Agricole tiré à 1 million d'exemplaires et proposé par Uni-Editions, la filiale presse du Crédit Agricole. L'entretien a porté sur la perte de revenus des retraités.

ACTUALITES

CNSA et ADF

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'Assemblée des départements de France ont tenu le 30 mai une journée de travail à laquelle des représentants de 87 départements et de toutes les Agences régionales de santé ont participé. Cette première réunion a permis d'échanger entre départements sur leurs pratiques en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie due à l'âge. En effet les départements sont des acteurs essentiels de la politique d'autonomie, qui va bien au-delà d'une simple fonction de guichet distributeur d'aides, puisque son objectif principal est de construire des politiques territoriales en liaison avec les Agences régionales de santé. La CNSA dans sa fonction d'agence a pour mission de servir d'appui à ces politiques locales et de faciliter les échanges de bonnes pratiques.

Cette journée a été conclue par Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, qui a présenté sa feuille de route sur les politiques en faveur des personnes âgées qu'elles soient en établissement (EHPAD) ou à domicile. Ces projets sont certes ambitieux à moyen terme, mais assez modestes à court terme faute de moyens.

Vous trouverez le document complet avec le texte du discours et le communiqué de presse sur le site du ministère : <http://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/personnes-agees-agnes-buzyn-presente-sa-feuille-de-route-pour-relever-le-defi>

Sylvain DENIS, Vice-Président de la CNSA



©bioalaune.com

CFR RETRAITE

◆ Retraite Universelle : les choses avancent

L'étude des experts CFR sur une évolution souhaitable du système français de retraite vers un régime universel obligatoire géré en répartition sera discutée le 11 juin par la Commission Retraites avant examen par le Bureau de la CFR pour avis définitif. Elle sera ensuite transmise à J.P Delevoye, Haut-Commissaire chargé de piloter la réforme, pour un premier débat avec sa propre équipe d'experts. Cette étude très technique traite bien sûr, entre autres aspects, de l'indexation des cotisations, de la revalorisation des pensions, de l'âge de départ, de la durée de cotisation, de la réversion, du niveau maximum des rémunérations cotisables pour la retraite exprimé en multiples du plafond de la Sécurité sociale*. La question du niveau et de la gestion des réserves pour, le cas échéant, passer des caps difficiles, est importante, tout comme d'ailleurs celles du financement de la solidarité et de l'éventuelle prise en compte de l'espérance de vie. La question des avantages et des inconvénients respectifs de chacun des deux modes de



©Cybercartes

gestion possibles, gestion par points comme dans le système Agirc/Arrco ou gestion par comptes notionnels comme en Suède, n'est pas tranchée à ce stade.

De toute façon, les travaux en cours sur la réforme, y compris les nôtres, devront refléter la ferme volonté d'aboutir à un dispositif lisible, équitable et capable de réconcilier la jeunesse avec le principe même de retraite par répartition. AFJ se fera régulièrement l'écho des avancées successives du projet.

* Par exemple, avec le plafond actuel de la Sécurité sociale de 3311 €/mois, une assiette de 4 plafonds permettrait de cotiser sur 4 x 3311 = 13244 euros

◆ Agirc/Arrco : « Des résultats 2017 en amélioration, en avance sur la trajectoire »

C'est ainsi que, comme déjà officieusement indiqué dans la presse, l'Agirc et l'Arrco s'expriment dans leur récent bulletin trimestriel (*Les cahiers de la Retraite Complémentaire*) pour commenter leurs résultats 2017 dont AFJ d'avril donnait déjà quelques éléments. La trajectoire en question est celle qui a été fixée par l'accord du 30 octobre 2015 intégrant les conséquences de la fusion des deux régimes en un régime unifié Agirc-Arrco au 1er janvier 2019.

Le déficit technique 2017 (déficit brut) s'est donc établi à 3,5 M€ (milliards), en recul de 1,5 M€ par rapport à la prévision de cette trajectoire. Ce recul reflète l'amélioration de la conjoncture économique mondiale, donc les augmentations significatives de la masse salariale et des cotisations correspondantes, tandis que la croissance des charges Agirc/Arrco a été contenue. Les produits financiers dégagés par la partie mobilisable des réserves, d'autres éléments comptables exceptionnels (plus-values immobilières) et les ajustements AGFF** ont par ailleurs permis de ramener ce déficit technique à un « déficit global des deux régimes », donc à un déficit net de 1,16 M€.

Les réserves, auxquelles il continuera d'être fait appel pour être en mesure de verser l'intégralité des prestations dues tant qu'un déficit subsistera, se sont établies à 62 M€ soit 10 mois de prestations pour l'ensemble des retraités ARRCO (12 487 000) et retraités AGIRC (3 007 000).

L'amélioration est certes bienvenue et il faut espérer que la hausse de la croissance mondiale ne correspond pas qu'à un pic conjoncturel donc éphémère, même si les indicateurs économiques sont moins favorables depuis le début de l'année, notamment en raison de la hausse du prix du pétrole. Quoi qu'il en soit, il faudra quelque temps pour juger de la réactivité de la fusion des deux régimes aux évolutions de la conjoncture. Cette réactivité dépendra aussi de la place qu'AGIRC-ARRCO tiendra dans le dispositif de retraite universelle.

** AGFF : Association de Gestion du Fond de financement des retraites Agirc/Arrco créée en 1983 pour compenser l'abaissement de l'âge légal de la retraite de 65 à 60 ans.

Pierre LANGE

➤ Retraités de la FNAR et de l'UFR, participons à la consultation citoyenne en préambule à la réforme de la retraite ! <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>

En ligne et jusqu'au 25 octobre, collective en donnant notre avis déjà identifiés et en suggérant de solutions sur des thèmes tels A quel âge partir et à quelles compte des enfants, du handicap, Quels droits accorder au conjoint corriger l'inégalité femmes-Etc.



©La Nouvelle République

contribuons à la réflexion sur les constats et propositions nouvelles pistes de travail ou que : Quel système de retraite ? conditions ? Quelle prise en des nouvelles formes de travail ? en cas de décès ? Comment hommes en matière de retraite ?

Nous pouvons également nous inscrire à un des ateliers de débat qui se tiendront courant septembre et octobre dans les villes suivantes : Montreuil, Lorient, Arras, Strasbourg, Toulon, Angoulême, Dijon, Toulouse.

La CFR (Confédération française des Retraités) dont la FNAR et l'UFR sont membres fondateurs, préconise depuis de très nombreuses années un système universel de retraite applicable à tous. C'est le seul moyen de préserver le système de retraite par répartition auquel notre pays est foncièrement attaché et de garantir l'équité entre tous. Les propositions de la CFR ont rencontré un écho très favorable auprès de bon nombre de spécialistes des questions retraite, de parlementaires et jusqu'à Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, et à l'équipe qui l'entoure.

NOS FEDERATIONS

FNAR

◇ Un nouveau site

Nous avons la joie de vous annoncer l'ouverture prochaine – d'ici la fin du mois de juin – de notre site Internet rénové : www.fnar.info

Une équipe s'est mise au travail, il y a plusieurs mois déjà, pour réaménager cette vitrine de notre fédération sur la toile. Pour ce faire, nous avons sollicité le concours de plusieurs présidents d'associations et responsables de notre organisation pour qu'ils nous aident à modifier une image quelque peu figée et à mettre davantage en évidence notre dynamisme et l'étendue de nos activités, pour qu'ils nous permettent également d'identifier leurs attentes et de mieux répondre à leurs besoins.



©Actufinance

Le site qui sera consultable sur ordinateur, tablette, smartphone, se composera de 2 parties, celle à l'intention du grand public et celle, plus confidentielle, destinée aux présidents d'association, aux membres du Conseil d'Administration et du Bureau, aux responsables des réseaux et commissions et des quelque 220 bénévoles représentant la FNAR dans des instances officielles, nationales ou territoriales.

◇ Projet de loi logement ELAN (suite)

Plusieurs associations dont la FNAR avaient publié à 2 reprises, les 30 mars et 3 mai, un communiqué de presse dénonçant certaines des mesures contenues dans le projet de loi et allant « à l'encontre des besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ». Parmi les mesures incriminées, le passage de 100% à 10% de logements neufs obligatoirement accessibles, les autres 90% devant être « évolutifs », susceptibles d'être rendus accessibles moyennant quelques travaux ; un décret d'application devrait préciser le terme « évolutifs », une formulation pour le moins extrêmement floue dans l'immédiat !

Suite à l'adoption de la loi en l'état par les députés le 1^{er} juin, dans des conditions largement commentées dans la presse, la menace se précise et, sauf vote contraire par les sénateurs, et risque de devenir réalité. Les associations n'hésitent pas à dénoncer un recul inquiétant dans le très lent processus de mise en accessibilité initiée à la faveur de la loi 2005 sur le handicap.

Comment ne pas souligner aussi le décalage énorme entre une société qui se veut « inclusive » pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes et une mesure qui va se traduire – si elle n'est pas rapportée – par une diminution radicale du nombre de logements neufs adaptés à ces populations ?

A COMME ...ASSOCIATIONS



Le 29/03 : Assemblée Générale de l'ADIR Safran

L'ADIR Safran (Association de Défense des Intérêts des Retraités du Groupe Safran) a tenu son assemblée générale annuelle au forum des associations du Haillan. Adhérente à l'Union Française des Retraités, cette association, créée en 1983 par les aînés retraités de la Société Européenne de Propulsion, est indépendante de toute influence politique ou syndicale. Elle a pour objet de défendre les intérêts des retraités du Groupe Safran et de les informer de l'actualité politique et sociale les concernant.

Le premier intervenant fut bien évidemment le Président de l'association, Yves Mainguy, qui achève brillamment son sixième et dernier mandat par un recrutement important cette année de 13 personnes, ce qui porte l'effectif de l'ADIR à 233 adhérents (+6%). A son successeur, Dominique Marot, qui sera désigné quelques jours plus tard, il laisse une association dynamique, reconnue par l'environnement professionnel bordelais et, comme en atteste le Rapport du Trésorier, en parfaite santé financière. Après l'exposé d'un Rapport Moral présentant les activités de l'exercice, Yves Mainguy a répondu aux multiples questions écrites reçues des adhérents en préparation de cette réunion (Baisse du pouvoir d'achat des retraités ! Qu'en est-il de la demande de compensation de la hausse de la CSG par la CFR et du projet de régime universel de retraite privé/public ? Complément de prestations mutuelle santé, notamment pour des médicaments non remboursés, ...)

Devant la centaine de participants à cette réunion, plusieurs intervenants se sont ensuite exprimés :

- Patrick BAYLE-DRONE, DRH d'ArianeGroup Le Haillan, a justifié la création de cette nouvelle entité paritaire Safran-Airbus par la nécessaire rationalisation de l'industrie spatiale européenne, face à la concurrence de l'américain Space X et des industriels chinois et indiens,
- Samuel ROUCHARD, Secrétaire du Comité d'Entreprise d'ArianeGroup Établissement du Haillan, a présenté les différentes dispositions et prestations que le comité propose aux retraités,
- Deux représentants de la mutuelle OCIANE, qui remplace désormais la MCDéf pour la couverture complémentaire santé des retraités bordelais de Safran, ont présenté l'organisation et l'implantation d'Ociane en Gironde assurant une présence de proximité.
- Deux représentants d'HUMANIS ont achevé la séance par des exposés portant sur l'action sociale et la dépendance, sur les conséquences au 1^{er} janvier 2019 pour les retraités de la fusion AGIRC et ARRCO et la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source.

Un verre de l'amitié a clôturé cette assemblée générale, de nombreux participants ayant alors souligné l'importance et l'intérêt des sujets abordés au cours de cette réunion.

Yves-Marie LEURS



LE 26/5, AGO de « L'Amitié Continue » et son 40^{ème} anniversaire

Cette année, l'association des anciens de Citroën fêtait son 40^{ème} anniversaire le jour de son AGO. Cette journée très particulière s'est déroulée dans le bâtiment « A.D.N. (*) » du Centre technique du Groupe PSA-Citroën de Vélizy. Cet endroit d'exception est généralement réservé aux conférences de presse associées à la présentation des nouveaux modèles et des concepts cars du Groupe PSA. Le programme s'est déroulé en trois phases : de 8h00 à 10h00, un salon de présentation où l'UFR avait un stand réservé, puis de 10h00 à 12h30, dans la grande salle du Dôme au dernier étage, l'AGO suivie des exposés de Xavier Chereau, DRH et de Gilles Le Borgne, Directeur de la Qualité et de l'Ingénierie. Tous les deux ont témoigné dans leurs présentations de la très bonne santé du Groupe avec la reprise des ventes dans le monde et l'achat en 2017 d'Opel et de Vauxhall. A noter également que les activités de l'UFR et de la CFR ont été citées à plusieurs reprises dans la matinée et mentionnées dans la brochure remise aux participants. L'ensemble de la réunion était remarquablement organisé par le Président Jacques Pinault et son Bureau, avec en particulier une forte implication de Bernard Laporte, Françoise Fry et Gérard Tabary. Elle a été suivie d'un apéritif sur la terrasse et d'un déjeuner pris en commun dans la grande salle du Dôme spécialement aménagée.

Gérard LUCAS

(*) : A.D.N. « Automotive Design Network »



©winestory.org

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg ▪ 83/87 avenue d'Italie ▪ 75013 PARIS



©sweetrandomscience.blospot.com

Mesdames et Messieurs les présidents d'association, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

**Prochaine parution de l'AFJ
le 06 JUILLET 2018**



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Une actualité fortement centrée sur la clémence des conditions météo, les jours fériés et les mouvements sociaux n'a pas perturbé outre mesure les travaux conduits par la CFR et ses instances (voir ci-dessous). Les événements significatifs intervenus depuis le précédent numéro de CFR Echos ont été constatés dans la poursuite des nombreuses interventions des responsables de la CFR dans les médias et par le colloque sur la retraite universelle qui s'est tenu au Sénat et qui, tant dans son organisation que dans celui des intervenants avait une forte ressemblance avec celui de la CFR de fin 2016 ! Le Président, P. Erbs Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 16 avril 2018

AG et CA du 28 mars 2018 : Le Bureau constate le bon déroulement de ces deux instances et invite les Fédérations à réfléchir à des candidatures pour remplacer des départs à des fonctions du Bureau.

Rendez-vous avec M. G. Larcher, Président du Sénat : La rencontre prévue suite au contact avec M. Aubry, Directeur du cabinet a été fixée au 3 mai (voir synthèse des échanges dans l'encart ci-dessous).

Actions sur la C.S.G. : La CFR a été fortement sollicitée par l'ensemble des médias ; des relances sont prévues avec un projet de lettre ouverte qui est à l'étude et des démarches auprès des Commissions des Finances et des Affaires sociales du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).

Projet de colloque 2018 « Reste à Charge » : Il se tiendra dans le courant du 4^{ème} trimestre 2018 au Palais Bourbon ; son budget, son contenu et ses intervenants ont fait l'objet d'une première évaluation.

Validation des documents « Autonomie » : Le Bureau valide le contenu de deux documents présentés (fiche technique et note explicative détaillée) qui rappellent, notamment, les positions de la CFR : une politique globale pour l'autonomie, une prestation universelle et des mesures d'application immédiate. Ces nouveaux documents mis à jour seront substitués à ceux figurant actuellement sur le site : retraite-cfr.fr.

Retraite Universelle : Le Bureau considérant que la variante points/comptes notionnels (ou personnels) revêt essentiellement un problème technique avec des risques de « manipulation » selon le mode de pilotage du nouveau système, observe une position d'attente pour se prononcer sur le choix définitif.

Délégués CFR (OSS) : Il est demandé aux Fédérations de proposer des délégués dans les départements et régions non pourvus. Une première synthèse des actions menées figure dans l'encart ci-dessous.

Questions diverses : Il est souhaité qu'une réflexion globale soit menée sur la protection sociale pour confirmer et/ou préciser les orientations de la CFR. Sur le sujet de la représentativité, un inventaire des instances de négociations où la CFR doit être présente a été dressé. Enfin, le Bureau donne son accord de participation à un projet européen dit « Back2back » destiné à promouvoir la technologie tant dans l'environnement personnel que professionnel, et sa prise en compte par le système de santé.

Rencontre du 3 mai avec le Président du Sénat

J.L. Ourgaud, F. Bellanger, P. Erbs ont été reçus le 3 mai par Gérard Larcher. À cette occasion, la CFR a présenté au Président du Sénat ses positions sur la CSG et les mesures qui devraient être prises à l'intention des retraités. Gérard Larcher s'est dit très attentif à la colère qu'expriment aujourd'hui les retraités et a invité la CFR à lui adresser dans les semaines qui viennent les propositions qui pourraient alimenter le débat à la fois sur les dispositions à inscrire dans les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale et sur le projet de réforme des retraites.

Actions des Délégués CFR (OSS) auprès des Parlementaires

Les trois thèmes prioritaires de la CFR ont reçu une écoute attentive : celui du **pouvoir d'achat et de la CSG** a confirmé le choix du Gouvernement en direction des actifs et les propositions de compensation faites par la CFR seront à réitérer lorsque les conditions économiques seront plus favorables ; sur la **retraite universelle** 80 % des contacts y sont favorables et souhaitent que la CFR soit associée au projet ; sur la **représentativité** 75 % des contacts sont favorables à la reconnaissance officielle de la CFR.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « S1 » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

